

Paris, le 14/05/2025

Information aux porteurs de parts du FCP Ostrum Climate and Social Impact Bond

Codes ISIN :

Part R : FR0014007BJ8

Part I : FR0014007BK6

Part SI : FR0014007BL4

Part N : FR0014007BG4

Part Q : FR0014007BF6

Nous informons les porteurs du fonds « Ostrum Climate and Social Impact Bond » (le « Fonds ») des modifications suivantes :

- **Intégration des orientations de l'ESMA sur les noms des fonds contenant des termes liés à l'ESG ou à la durabilité :**
Outre les politiques d'exclusions mises en place par Ostrum Asset Management et celles du label ISR et du label Greenfin seront également appliquées les exclusions portant sur les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks.
- **Libellé de l'indicateur corruption :**
Le libellé de l'indicateur « lutte anti-corruption » présent au sein du prospectus et de l'annexe SFDR sera mis à jour de la façon suivante « absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».
- **Proportion d'investissements durables alignés sur la taxinomie :**
Le Fonds s'engage à respecter une part minimale d'investissements durables de 5 % de son actif net ayant un objectif environnemental qui soient alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 21 mai 2025.

La documentation juridique du Fonds décrivant l'ensemble de ses caractéristiques est disponible auprès de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL et sur le site www.im.natixis.com

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International
43 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
e-mail : clientservicingAM@natixis.com